

CRPE 2019

Epreuve orale n°1 – Mise en situation professionnelle

Consignes concernant le support numérique

Le dossier papier peut être accompagné d'un support numérique (CD ou clé USB). Le support numérique peut contenir :

- **tout document iconographique améliorant la lisibilité des documents figurant dans le dossier papier**, en proposant **l'agrandissement d'illustrations miniatures** : reproductions d'œuvre d'art, de photographies, de cartes historiques ou géographiques, de productions d'élèves ou de schémas.
- **des pistes audio ou vidéo, d'une durée raisonnable** : elles devront être clairement référencées dans le dossier papier (nom, auteur, source, date, durée...)
- **un diaporama**, composé de tous documents autorisés, à l'exclusion de tout lien hypertexte ou tout renvoi externe.

Les documents présents sur le support numérique doivent présenter une réelle **plus-value lors de l'exposé du candidat**, illustrant son propos de manière pertinente. A contrario, faire figurer sur le support numérique des documents qui ne seraient pas utilisés lors de l'exposé du candidat peut être pénalisant.

Le jury rappelle que les fiches de préparation, documents de travail ou d'évaluation des élèves doivent figurer dans le dossier papier et **ne doivent pas apparaître dans le support numérique, sous quelque format que ce soit**. Le support numérique n'est pas un support d'annexe.

Le jury conseille aux candidats l'usage des formats suivants : JPEG, MP3, MP4. Les autres formats, s'ils ne sont pas interdits, ne sont toutefois pas garantis de pouvoir être lus par le jury.

Les candidats apporteront le jour de l'épreuve le matériel nécessaire à l'utilisation du support numérique choisi (ordinateur portable). Outre un exemplaire du dossier papier et du support numérique (CD ou clé USB), le jury ne fournit que l'accès à une prise électrique simple. Aucune projection ne sera envisageable le jour de l'épreuve : les documents numériques devront être diffusés sur l'écran d'ordinateur du candidat.

Une feuille de notes personnelles au format A4 (plan de l'exposé par exemple) est autorisée pour les candidats au moment de l'épreuve.